

Groupama : "Nous n'avons pas de stratégie de désengagement en 2021..."



Entretien avec Jean-Michel Pérès, DG de Groupama Assurance-crédit & Caution

Après l'APST et Atradius, c'est au tour de Groupama de s'exprimer sur sa politique de garantie financière tourisme, six mois après le début de la crise liée à l'épidémie de Covid-19. Décisions, analyse des risques, attentes... Jean-Michel Pérès, directeur général de Groupama Assurance-crédit & Caution, fait le point sur TourMaG.com.

J.-M. Pérès : "J'espère que les pouvoirs publics comprendront la nécessité de préserver l'écosystème général du tourisme, et en premier lieu les opérateurs de voyage, car s'ils restent en bonne santé, cela sécurise aussi les garants que nous sommes" - DR

TourMaG.com - Six mois après le début de la crise liée à l'épidémie de Covid-19, pouvez-vous nous dire comment vous avez géré cette période ?

Jean-Michel Pérès : En tant que garant et assureur-crédit, nous avons été extrêmement occupés depuis six mois, face à une crise très soudaine et très brutale, d'une ampleur inédite dans tous les secteurs d'activité, et notamment dans le tourisme.

Nous sommes toujours en garantie aujourd'hui et en contact régulier avec nos assurés pour savoir comment évolue leur business.

Et ce que nous constatons, c'est qu'après avoir nourri l'espoir d'une reprise plus affirmée durant l'été et à la rentrée de septembre, nous nous inscrivons aujourd'hui dans une sous-activité notable qui va durer encore quelques mois, probablement jusqu'au printemps.

TourMaG.com - Quel est votre sentiment vis-à-vis de la santé de ces entreprises ?

Jean-Michel Pérès : Cette situation pose un certain nombre de questions quant à la viabilité des entreprises, leur capacité à faire face à cette crise dans la durée. Une crise qui devait être temporaire, de 3 ou 4 mois, et qui va finalement durer 12 mois au moins.

Mais ce que l'on constate, c'est que les entreprises du tourisme ont pris à bras le corps ces difficultés, qu'elles se sont rapidement mises en ordre de bataille pour diminuer leurs coûts de fonctionnement, pour essayer d'adapter leur gestion au quotidien face à ce nouveau contexte.

Elles ont été aidées en ce sens par toutes les mesures prises par les pouvoirs publics comme le PGE ou des mesures plus spécifiques, avec la capacité de transformer les acomptes reçus en avoirs. Cela a été un élément important qui a permis aux entreprises de diminuer la pression immédiate au printemps 2020.

Par contre aujourd'hui, nous sommes face à une nouvelle étape de la crise où l'on ne peut plus émettre d'avoirs, et avec une sous-activité notable sur encore 6 à 8 mois. Cela fragilise fortement le tissu économique du secteur du tourisme en France, notamment les opérateurs spécialisés dans la vente et la production de voyages à l'étranger, ainsi que les structures opérant dans les voyages scolaires ou bien les sociétés d'événementiel. Les hébergeurs ou les producteurs en France étant un peu plus préservés.

Nous suivons donc de près cette situation, elle nous préoccupe.

TourMaG.com - Que comptez-vous faire ?

Jean-Michel Pérès : Nous attendons de connaître les mesures complémentaires qui seront prises pour 2021 par les pouvoirs publics pour aider les entreprises à franchir cette période délicate, étant donné que notre politique est liée à ce qui est fait pour les opérateurs du tourisme.

Et puis, nous nous posons la question de savoir comment nous pouvons, en tant que garant, accompagner nos assurés en 2021.

Car aujourd'hui, nous voyons, au travers des avoirs gelés, les dettes que les opérateurs ont vis-à-vis des consommateurs.

Notre risque est à peu près équivalent à celui du mois de mars et si l'activité redémarre, on va l'accroître, donc nous sommes face à une problématique un peu spécifique de gestion de risques dans la durée à laquelle nous devons faire face tous les jours.

Notre politique actuelle est conforme à ce qu'elle était auparavant : nous accompagnons nos clients dans la durée et nous sommes en capacité ponctuellement d'accompagner de nouvelles entreprises, si nous croyons en leur business model, si nous avons une évaluation positive du risque qu'elles représentent.

TourMaG.com - Vous n'avez donc pas arrêté d'accepter de nouveaux clients ?

Jean-Michel Pérès : Non, au contraire, nous avons mis en place quelques nouvelles garanties depuis le mois de mars.

Il n'y en a pas eu pléthore, puisque peu d'entreprises se créent actuellement dans le secteur du tourisme mais il y a quelques projets, divers et variés, un peu moins sur le tour-operating ou la distribution de voyages, mais sur d'autres prestations liées au voyage et ayant besoin d'une garantie.

Nous estimons aujourd'hui être en capacité d'accompagner ces entreprises.

Cette position d'accompagnement de nos clients et ponctuellement de nouveaux acteurs devrait rester a priori la même en 2021. Mais il est certain que nous n'aurons pas une démarche de développement forcené sur le secteur dans le contexte actuel.

TourMaG.com - Quelle est votre part de marché sur le secteur de la garantie financière tourisme ?

Jean-Michel Pérès : Je ne la connais pas exactement, mais je dirais un tout petit peu plus de 30 %, étant donné que nous avons 2 200 garanties sur un peu moins de 7 000 opérateurs immatriculés.

Notre portefeuille est assez équilibré entre les agences de voyages, les organisateurs, les hébergeurs et d'autres prestations.

Beaucoup d'entre eux ont également une activité très centrée sur la France et le marché domestique, ce qui nous préserve un peu en matière de risques.

TourMaG.com - La crise va-t-elle entraîner une modification des cotisations pour vos clients ?

Jean-Michel Pérès : Les cotisations seront forcément adaptées car, d'une part, le volume d'affaires 2020 aura été plus faible et nous en tiendrons compte dans les appels de prime. Néanmoins, cette baisse d'activité sera un peu compensée par le fait que le système des avoirs a gelé en partie les sommes dues. Celles-ci sont toujours existantes, et s'il y a un redémarrage de l'activité, elles vont s'accroître puis se réduire, une fois que les avoirs auront été utilisés.

Donc la baisse des primes ne sera peut-être pas tout à fait proportionnelle à la baisse du volume d'affaires.

TourMaG.com - Vous attendez-vous à ce que vos assurés rencontrent des difficultés dès 2021 liées au remboursement des avoirs ?

Jean-Michel Pérès : Nous ne pouvons pas encore mesurer l'impact des recours qui ont été faits en justice contre le système des avoirs.

Il est certain que si demain, il y a des décisions de justice qui rendent immédiatement exigibles les avoirs émis par les opérateurs de voyages, cela pourrait poser des difficultés.

Mais je pense qu'il y aura une certaine sagesse qui fera qu'aucune décision ne sera prise, qui pourrait remettre en cause la santé des opérateurs de voyages.

J'espère que le système actuel sera maintenu et que nous aurons une reprise de l'activité progressive à partir du printemps, qui permettra aux opérateurs du voyage de réaliser le service qu'ils avaient vendu à leurs clients. Et que la situation reviendra à la normale petit à petit.

Nous sommes dans l'attente de deux éléments importants : les mesures d'accompagnement gouvernementales qui vont permettre aux entreprises de rester en vie et d'attendre une reprise d'activité, mais aussi que va donner la crise sanitaire et quand va-t-elle permettre une reprise de l'activité, notamment par une ouverture un peu plus générale et stable des frontières ?

TourMaG.com - Etes-vous en contact avec les pouvoirs publics ? Avez-vous été entendus ?

Jean-Michel Pérès : Nous avons rencontré la Direction Générale des Entreprises (DGE) dans le courant de l'été, et nous avons une réunion prévue avec la Direction Générale du Trésor (DGT).

Je pense que la prise de conscience est réelle, mais elle a été certainement un peu longue pour mesurer tous les impacts de la crise sur les entreprises et sur le système de garantie.

J'espère que les pouvoirs publics comprendront la nécessité de préserver l'écosystème général du tourisme, et en premier lieu les opérateurs de voyage, car s'ils restent en bonne santé, cela sécurise aussi les garants que nous sommes.

Mais aussi qu'ils interviendront plus globalement dans le secteur de la garantie financière, car aujourd'hui sur les trois opérateurs principaux, l'un est en difficulté, et pas forcément à cause de la Covid.

TourMaG.com - Êtes-vous inquiet vis-à-vis de la situation de l'APST ?

Jean-Michel Pérès : Cela m'inquiète pour le marché de la garantie financière tourisme, parce que lorsqu'un opérateur significatif sur un marché est en difficulté, cela a forcément des impacts plus globaux sur tout le marché.

Aujourd'hui, en cas de difficulté extrême de l'APST - ce que je ne souhaite pas - on pourrait se retrouver avec plusieurs milliers d'opérateurs sans garantie financière. Que se passerait-il à ce moment-là ?

Je souhaite qu'une solution soit trouvée, mais il est dommage que l'on se pose cette question au mois de septembre 2020 alors qu'elle existe à peu près dans les mêmes termes depuis un an.

TourMaG.com - Vous n'envisagez-vous donc pas d'arrêter de proposer des garanties financières tourisme ?

Jean-Michel Pérès : Pas du tout, nous n'avons pas de stratégie de désengagement en 2021. Au contraire, nous allons renouveler l'essentiel de nos 2 200 garanties.

Mais nous sommes conscients que la difficulté pour les entreprises sera d'être capable de redémarrer quand tout va reprendre. On tablait sur septembre, finalement il semblerait que ce soit plutôt au printemps, peut-être plus tard.

Aujourd'hui, la préoccupation de tous - fédérations, pouvoirs publics, opérateurs - c'est que les entreprises soient en capacité d'être toujours là et prêtes à réagir quand tout redémarrera.

Rédigé par Anaïs BORIOS le Mercredi 16 Septembre 2020